

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## TITAN BEST SELECTION EURO 2026 (FR0013406162)

FIA soumis au droit français  
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

### Objectifs et politique d'investissement

#### Capital non garanti en cours de vie et à l'échéance

**Objectif de gestion :** L'objectif de gestion du FCP TITAN BEST SELECTION EURO 2026 est de permettre au porteur ayant souscrit des parts du FCP au plus tard le 12 juillet 2019 de participer, à horizon 7 ans, le 31 juillet 2026, à la performance positive de "BNP Paribas Funds Euro Equity", un compartiment de la SICAV BNP Paribas Funds (ci-après le « Fonds Sous-jacent »), en contrepartie d'un plafonnement de la performance du FCP à 50% à la Date d'Echéance (correspondant à un taux de rendement annuel maximum du FCP de 5,92%) et d'un risque de perte de son capital investi (ci-après « Capital Investi ») en fonction de la performance de l'indice Euro Stoxx 50 (ci-après l'« Indice »), selon les conditions ci-dessous :

En cas de baisse de l'Indice de plus de 40%, le porteur subira, à la Date d'Echéance, une perte en capital proportionnelle à l'intégralité du pourcentage de baisse de l'Indice, soit une perte de plus de 40% pouvant aller jusqu'à la totalité de son Capital Investi,

Sinon, dans tous les autres cas (hausse, stabilité ou baisse de l'Indice jusqu'à 40% inclus), le porteur bénéficiera à la Date d'Echéance d'une valeur liquidative au minimum égale à la Valeur Liquidative de Référence, augmentée de 100% de la performance positive du Fonds Sous-jacent, avec un maximum de 50%. La performance du FCP à la Date d'Echéance est ainsi limitée à 50%, soit un taux de rendement annuel maximum du FCP de 5,92%.

Le Fonds Sous-jacent et l'Indice présentant une importante corrélation historique, il est fort probable qu'en cas de baisse éventuelle de l'Indice, le Fonds Sous-jacent puisse baisser dans des proportions similaires. Si la performance du Fonds Sous-jacent est négative, elle sera considérée comme nulle. Les performances de l'Indice et du Fonds Sous-jacent sont calculées le 16 juillet 2026 par rapport à leurs niveaux respectifs du 16 juillet 2019.

#### Rappel de la stratégie de l'OPC BNP Paribas Funds Euro Equity :

*Le Fonds cherche à accroître la valeur de ses actifs à moyen terme en investissant dans des actions libellées en EUR émises par des sociétés dont le siège social est établi dans l'un des États membres de la zone euro, bénéficiant d'une structure financière solide et/ou d'un potentiel de croissance des bénéfiques. Après couverture, l'exposition du Fonds à des devises autres que l'EUR ne dépassera pas 5 %. Bien que la majorité des titres de participation du Fonds puissent être des composantes de l'indice MSCI EMU (NR) (l'« indice de référence »), le Gestionnaire d'investissement a recours à son pouvoir discrétionnaire à l'égard de l'indice de référence aux fins d'investir dans des sociétés et des secteurs qui ne composent pas l'indice de référence pour tirer parti d'opportunités d'investissement spécifiques. L'analyse sectorielle est d'abord réalisée pour évaluer les caractéristiques structurelles du secteur dans lequel chaque entreprise opère. La sélection des titres est ensuite réalisée en accordant une importance considérable à la génération de recherches détaillées et exclusives au niveau de la société. Le Gestionnaire d'investissement cherche à exploiter l'intérêt croissant à court terme du marché en investissant dans des sociétés lorsque leurs attributs d'investissement attrayants à long terme sont masqués à court terme par des tendances, des pratiques ou du bruit aléatoire. Le résultat final est un portefeuille à forte conviction contenant des investissements réalisés dans environ 40 sociétés caractérisées par la qualité de leur structure financière et/ou le potentiel de croissance des bénéfiques. Des directives internes en matière d'investissement ont été définies, notamment en référence à l'indice de référence, et sont régulièrement surveillées pour garantir une gestion active de la stratégie d'investissement, tout en restant dans les niveaux de risque prédéfinis.*

*Néanmoins, en raison d'une contrainte géographique similaire, les investisseurs doivent être conscients que le profil de risque et de rendement du Fonds peut être ponctuellement comparable à celui de l'Indice de référence. Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent, mais ne constituent pas un facteur déterminant, à la prise de décision du gestionnaire.*

*Les revenus sont réinvestis de manière systématique. Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur une base quotidienne (les jours ouvrés bancaires au Luxembourg), comme indiqué dans le prospectus.*

#### Caractéristiques essentielles du FCP :

La Valeur Liquidative de Référence ou VLR est définie comme la plus haute valeur liquidative constatée pour les souscriptions centralisées à compter de la création du FCP et jusqu'au 12 juillet 2019 inclus jusqu'à 13 heures, heure de Paris, les souscriptions étant retenues pour leur montant, déduction faite de la commission de souscription, hors fiscalité et prélèvements sociaux, et déduction faite, le cas échéant, des frais d'entrée propres au cadre d'investissement dans le FCP. Le Capital Investi est défini comme l'investissement initial du porteur, déduction faite de la commission de souscription, hors fiscalité et prélèvements sociaux, et déduction faite, le cas échéant, des frais d'entrée propres au cadre d'investissement dans le FCP. Le FCP est éligible au Plan d'Épargne en Actions (PEA) et maintient en conséquence dans ses actifs au moins 75% de titres de toutes capitalisations de pays appartenant à l'OCDE, libellés en euros et éligibles au PEA. Il peut également détenir jusqu'à 25% d'obligations françaises et étrangères et d'autres titres de créance négociables français et/ou étrangers émis ou garantis par un État membre de l'OCDE, et des placements monétaires. Jusqu'à 100% de son actif pourra également être investi en parts ou actions d'OPC. Le FCP a enfin vocation à intervenir sur les marchés à terme réglementés et de gré à gré, et en particulier recourir aux futures, aux options, aux swaps et aux dérivés de crédit à des fins de couvertures et/ou d'exposition.

**Avantages de la formule :** Le Fonds sous-jacent BNP Paribas Funds Euro Equity est un compartiment de la SICAV BNP Paribas Funds qui a pour objectif d'investir dans des entreprises qui opèrent sur des marchés bien structurés de la zone Euro à des prix intéressants quand elles sont temporairement délaissées par le marché tout en se focalisant sur les entreprises actives dans des secteurs difficiles d'accès pour les nouveaux entrants et où le nombre de concurrents est réduit. Le porteur profite des dividendes liés aux actions composant BNP Paribas Funds Euro Equity, tout particulièrement dans le cas où sa performance, calculée entre le 16 juillet 2019 et le 16 juillet 2026, est positive, et à condition que l'indice Euro Stoxx 50 soit stable ou en hausse, ou qu'il n'ait pas baissé de plus de 40% sur la même période. L'indice Euro Stoxx 50 est un indice diversifié sectoriellement et géographiquement, représentatif des marchés actions de la zone Euro. La diversification permet de réduire le risque d'exposition à un pays ou un secteur donnés.

**Inconvénients de la formule :** Le résultat de la formule ne s'applique qu'aux porteurs ayant souscrit leurs parts avant le 12 juillet 2019 à 13 heures (heure de Paris) et les ayant conservées jusqu'à la Date d'Echéance. En investissant dans ce FCP, le porteur s'expose à un risque de perte en capital si l'indice Euro Stoxx 50 subit une perte de plus de 40% le 16 juillet 2026 par rapport à son niveau du 16 juillet 2019. Dans ce cas, la Valeur Liquidative du FCP à la Date d'Echéance sera égale à la Valeur Liquidative de Référence diminuée de l'intégralité du pourcentage de baisse de l'Indice, ce qui correspond à une perte en capital de plus de 40% (soit un taux de rendement annuel du FCP inférieur à -6,99%), pouvant aller jusqu'à la totalité de son Capital Investi.

Le Fonds Sous-jacent et l'Indice présentent une importante corrélation historique. De ce fait, il est fort probable qu'en cas de baisse éventuelle de l'Indice, le Fonds Sous-jacent puisse baisser dans des proportions similaires. Une éventuelle baisse de l'Indice comprise entre 0% et 40% observée le 16 juillet 2026 par rapport à son niveau du 16 juillet 2019, entraînerait probablement une Performance Finale nulle (si la performance du Fonds Sous-jacent est négative, elle est considérée comme nulle). Le porteur ne profite pas des dividendes liés aux actions composant l'indice Euro Stoxx 50.

**Affectation des sommes distribuables :** Résultats nets : capitalisation plus-values nettes réalisées : capitalisation.

**Autres informations :** Durée minimum de placement recommandée : 7 ans et 19 jours. Il est fortement recommandé de n'acheter des parts de ce FCP que si vous avez l'intention de les conserver jusqu'à la date d'échéance : 31 juillet 2026.

- Les demandes de souscriptions sont centralisées à partir de la création du FCP et jusqu'au 12 juillet 2019 inclus à 13 heures (heure de Paris).
- Les porteurs peuvent demander le rachat de leurs parts du lundi au vendredi jusqu'à 13h (heure de Paris). Les demandes de rachat seront exécutées sur la valeur liquidative datée du lendemain ouvré. Tout rachat effectué sur la base d'une valeur liquidative autre que celle du 31 juillet 2026, se fera aux conditions de marché applicables au moment du rachat.



**BNP PARIBAS**  
ASSET MANAGEMENT

L'investisseur durable d'un monde qui change

## Profil de risque et de rendement

Risque le plus faible

Risque le plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

• Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.

• La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

• La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

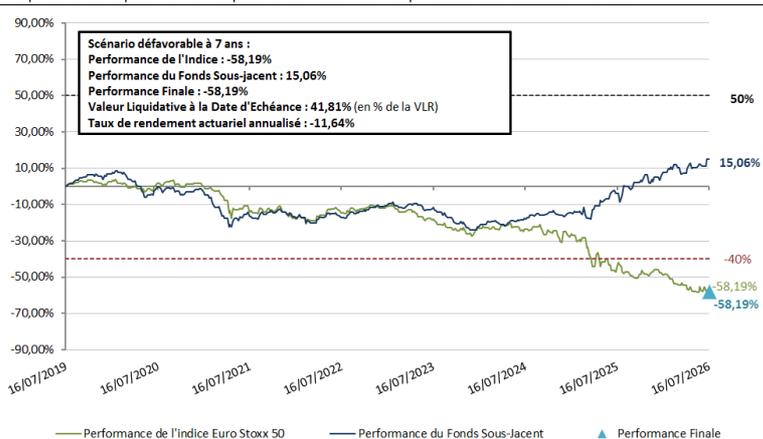
• La gestion structurée et l'horizon d'investissement justifient la catégorie de risque. Un rachat avant la date d'échéance peut être associé à un niveau de risque plus élevé.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

• **Risque Lié aux instruments dérivés**: l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.

## Scénarios

Les scénarios décrits ci-dessous ont vocation à illustrer le comportement du FCP et ne représentent pas une prévision de ce qui pourrait se passer. Les scénarios représentés peuvent ne pas avoir la même probabilité d'occurrence.

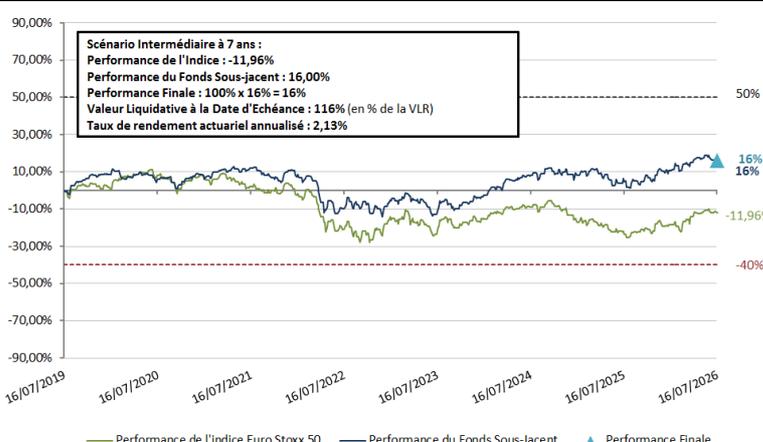


Scénario défavorable à 7 ans :

Cette hypothèse correspond à un marché fortement baissier à horizon 7 ans pour l'indice Euro Stoxx 50 et en hausse modérée pour le Fonds Sous-jacent sur la même période.

A la Date de Constatation Finale, la Performance de l'Indice est négative et égale à -58,19% : la baisse de l'Indice étant supérieure à 40%, la Valeur Liquidative de Référence est diminuée de l'intégralité du pourcentage de baisse de l'Indice, quelle que soit la performance du Fonds Sous-jacent. La Performance Finale est ainsi égale à -58,19% et le porteur récupère à la Date d'Echéance une valeur liquidative égale à 41,81% de la VLR, soit un rendement annuel de -11,64%.

Dans cet exemple, si la VLR était de 100 euros, alors la valeur liquidative du FCP le 31 juillet 2026 serait égale à 41,81 euros, soit une perte de 58,19%.

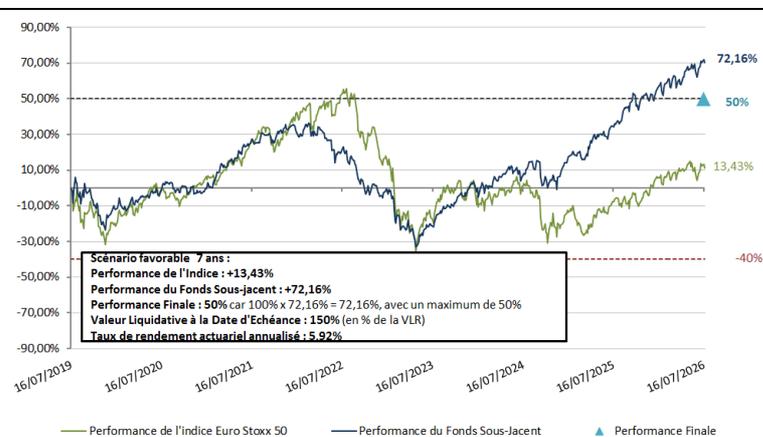


Scénario Intermédiaire à 7 ans :

Cette hypothèse correspond à un marché modérément haussier à horizon 7 ans pour le Fonds Sous-jacent et légèrement baissier pour l'Indice sur la même période.

A la Date de Constatation Finale, la Performance de l'Indice est négative et égale à -11,96% et la performance du Fonds Sous-jacent est de 16%. L'Indice n'ayant pas baissé de plus de 40%, la Valeur Liquidative de Référence est augmentée de l'intégralité de la performance positive du Fonds Sous-jacent, le plafond de 50% de performance ne s'appliquant pas dans ce cas. La Performance Finale est ainsi égale à 16%, et le porteur récupère à la Date d'Echéance une valeur liquidative égale à 116% de la VLR, soit un rendement annuel de 2,13%.

Dans cet exemple, si la VLR était de 100 euros, alors la Valeur Liquidative du FCP le 31 juillet 2026 serait égale à 116 euros.



Scénario favorable à 7 ans :

Cette hypothèse correspond à un marché haussier pour l'Indice et le Fonds Sous-jacent à horizon 7 ans.

A la Date de Constatation Finale, la Performance de l'Indice est positive et égale à 13,43% et la performance du Fonds Sous-jacent est de 72,16%. L'Indice n'ayant pas baissé de plus de 40%, la Valeur Liquidative de Référence est augmentée de l'intégralité de la performance positive du Fonds Sous-jacent sans pouvoir dépasser 50%. La Performance Finale est ainsi égale à 50% et le porteur récupère à la Date d'Echéance une valeur liquidative égale à 150% de la VLR, soit un rendement annuel de 5,92%.

Dans cet exemple, si la Valeur Liquidative de Référence était de 100 euros, alors la Valeur Liquidative du FCP le 31 juillet 2026 serait égale à 150%.



## Frais

Les frais et commissions que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ; ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	1,50% jusqu'au 12 juillet 2019 inclus, 13 heures, heure de Paris (*)
Frais de sortie	Néant
Il s'agit du pourcentage maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant qu'il soit investi.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	0,12% (**)
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie correspondent aux montants maximums pouvant être prélevés. Vous pouvez payer moins dans certains cas. Les investisseurs peuvent obtenir le montant réel des frais d'entrée et de sortie auprès de leur conseiller ou de leur distributeur.

(\*) Néant pour les souscriptions effectuées dans le cadre de la commercialisation des contrats d'assurance vie ou de capitalisation des sociétés du Groupe BNP Paribas.

(\*\*) Le pourcentage des frais courants se base sur les frais annualisés précédemment facturés au FCP.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Celui-ci n'inclut pas :

- Les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour en savoir plus sur les frais, veuillez consulter la section « Frais et commissions » du prospectus du FCP, disponible en ligne à l'adresse <http://www.bnpparibas-am.com>.

## Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France.
- Le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques du FCP, rédigés en français, sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre Cedex France.
- La valeur liquidative du FCP est disponible à l'adresse suivante : <http://www.bnpparibas-am.com>.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values ou les revenus provenant de la détention de parts de ce FCP peuvent être imposables. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller fiscal pour plus d'informations.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Le FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 12 juillet 2023.

